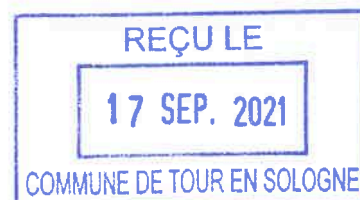


**COMITE SYNDICAL DU SIVOS FONTAINES / TOUR**  
**DU 14 SEPTEMBRE 2021**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affichage et presse)



**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU**

Réunion du 8 juillet 2021

**2. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020**

Le rapport d'activité 2020 retrace les activités des différentes structures scolaires qui accueillent les enfants sur les communes de Tour-en-Sologne et Fontaines-en-Sologne, les dépenses et les recettes du SIVOS, les tarifs, les investissements, etc....

Les pages principales du CA et BP de 2020 ainsi que le récapitulatif des investissements de 2020 sont annexés à ce rapport.

Un exemplaire est remis à chaque commune du RPI dont l'exemplaire original est conservé au secrétariat du SIVOS.

**3. EFFECTIFS RENTREE SCOLAIRE 2021-2022**

61 élèves sur Tour en Sologne répartis en 3 classes :

24 PS-MS / 20 GS-CP / 17 CP-CE1

65 élèves sur Fontaines en Sologne répartis en 3 classes :

17 CE2 / 24 CMA CM1-2 / 24 CMB CM1-2

Les horaires sont inchangés 8 h 50 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 20

Sur 126 élèves : 38 sont domiciliés à Fontaines-en-Sologne, 78 à Tour-en-Sologne et 10 sont domiciliés dans les communes limitrophes et acceptés par dérogation. La part de chaque commune tiendra compte de ces éléments lors du vote du budget primitif 2022. Ces éléments seront pris en compte aussi pour l'attribution des fournitures scolaires pour l'année 2022.

**4. SUPPRESSION DE POSTES**

Suite à un avancement de grade, suppression de deux postes d'adjoint technique :

- Un poste 20/35<sup>ème</sup> au 20/09/2021 et un poste 31/35<sup>ème</sup> au 07/12/2021

**5. ASSURANCE DU PERSONNEL**

Extension du contrat d'assurance avec l'option permettant d'assurer le véhicule personnel d'un agent lorsqu'il utilise ce dernier pour une mission durant son temps de travail.

**6. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS DANS LE CADRE D'UN CONCOURS.**

**7. ACQUISITION D'UNE LICENCE RDS POUR L'ORDINATEUR DU SECRETARIAT ET DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRIMITIF 2021.**

**DECISION MODIFICATIVE N°1 du budget primitif 2021**

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21 – Immobilisations corporelles	2184	Mobilier	914.20	-204.00 €	710.20€
20 – Immobilisations incorporelles	2051	Concessions et droits similaires	0.00€	+ 204.00€	204.00€

Affiché le 16 septembre 2021

